

**Administration Générale**

**REF : DAJDAAG2016001**

**Signataire : ABW**

Séance du Conseil Municipal du 21/01/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

**OBJET : Election du Maire**

**EXPOSE :**

Suite à la démission de Monsieur Pascal BEAUDET, maire d'Aubervilliers du 5 janvier 2016, il appartient au nouveau conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouveau maire (article L2122-1 du code général des collectivités territoriales).

L'article L2122-4 du même Code dispose qu'il est procédé à cette élection au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

L'article L.O.2122-4-1 du même Code dispose en outre que le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou Adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

L'article L2122-7 du même Code précise les modalités de cette élection. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales ajoute que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Enfin ce même Code énonce à l'article L2122-10 que le Maire et ses Adjoints sont élus – sauf démission du Maire, qui emporte la caducité de la qualité d'adjoint au Maire pour la même durée que le conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du Maire.

**DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAORDINAIRE**

**DU 21 JANVIER 2016**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 41

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 21 Janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie , MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mmes RABAH Hana YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. PLEE Eric	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme LE MOINE Sandrine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	M. LOGRE Benoit

**Secrétaires de séance : M. KAMALA Kilani**

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2016001

Signataire : ABW

OBJET: Election du Maire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du doyen de l'assemblée communale ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-4 et suivants ;

Considérant la candidature de Madame Meriem DERKAOUI déclarée en séance à l'appel du doyen d'âge du Conseil municipal ;

Considérant la candidature de Madame Nadia LENOURY, déclarée en séance à l'appel du doyen d'âge du Conseil municipal ;

Considérant le scrutin à bulletin secret qui a eu lieu et dont le processus est intégralement relaté dans le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints auquel la présente délibération demeure annexée ;

Considérant la majorité acquise par Madame Meriem DERKAOUI au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**DELIBERE :**

**PROCLAME** que Madame Meriem DERKAOUI est élue Maire d'Aubervilliers.

La Maire ainsi élue prend aussitôt la présidence de l'assemblée municipale.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 22/01/2016

Publié le : 22/01/2016

Certifié exécutoire le : 22/01/2016

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

